

**Communiqué**  
**du 17 avril 2020**

**« Interdiction » Démettre de s Permis de feu à ciel ouvert**



**Communiqué de presse**

Pour diffusion immédiate  
CNW CODE 01  
HEBBIL

**INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX  
À CIEL OUVERT EN FORÊT OU À PROXIMITÉ**

Québec, le 16 avril 2020, 6 h – Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a décidé d'interdire de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité, et cela, afin de préserver la capacité opérationnelle de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) et des différents services incendies municipaux en période de pandémie. Cette décision, prise en collaboration avec la SOPFEU, entraîne donc une interdiction qui entre en vigueur à compter du 16 avril 2020 à 8 h.

Les secteurs visés par cette mesure correspondent aux MRC et territoires suivants :

**MONTÉRÉGIE** : Brome-Missisquoi (460), La Haute-Yamaska (470), Rouville (550), Le Haut-Richelieu (560), La Vallée-du-Richelieu (570), Longueuil (58227), Marguerite-D'Youville (590), Roussillon (670), Les Jardins-de-Napierville (680), Le Haut-Saint-Laurent (690), Beauharnois-Salaberry (700).

**ESTRIE** : Sherbrooke (43027), Memphrémagog (450).

Pour consulter la carte du territoire visé, [cliquez ici](#).

Présentement, aucun incendie n'est en activité au Québec. Depuis le début de la saison de protection, 9 incendies de forêt ont touché 0,3 hectare. La moyenne des dix dernières années à la même date est de 17 feux pour une superficie de 8,9 hectares.

La collaboration de tous est essentielle pour que l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt soit respectée. Cette mesure a pour but de limiter les risques d'incendie de forêt. Rappelons qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chapitre A-18.1), quiconque contrevient à une ordonnance d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité de celle-ci ou de toute autre mesure rendue par le ministre est passible, outre le paiement des frais, d'une amende.

- 30 -

Source :  
Service de la prévention et des communications de la SOPFEU

-Les membres du Conseil Municipal et le personnel de bureau sont toujours disponibles à répondre à vos questions et à vos besoins en tout temps sur le COVID-19.

-Pour toutes les autres questions générales, vous pouvez communiquer avec nous aux heures de bureau habituelles :  
lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 12h

- DG Serge Gibeau (450) 357-0627
- DGA Brigitte Garceau (450) 524-0527
- Secrétaire Lise Deneault Kaech (450) 545-0790

# COVID-19

Bulletin spécial pour les organismes communautaires du Haut-Richelieu



En cette période **exceptionnelle**, il est essentiel d'être solidaires et de travailler **tous ensemble** pour endiguer la pandémie. Chaque personne a un rôle à jouer afin de diminuer les risques de propagation du virus et pour assurer une veille auprès des personnes vulnérables...

La **CDC Haut-Richelieu-Rouville**, la **Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu** et le **CISSS Montérégie-Centre** continuent à travailler ensemble pour endiguer la pandémie. Plusieurs de vos organisations ont un rôle à jouer afin de diminuer les risques de propagation du virus et pour assurer du soutien auprès des personnes vulnérables. Point positif en ces temps difficiles, tous les services essentiels de la région sont en place pour garantir le bien-être des personnes dans le besoin pendant le confinement.



Consultez la **dernière mise à jour** de l'état des services communautaires essentiels :

- > Consultez la [liste pour les intervenants ici](#) (à ne pas diffuser)
- > Consultez la [liste publique à diffuser largement ici](#)

## Services essentiels

Le dépannage alimentaire • les transports médicaux essentiels • l'écoute téléphonique • l'identification des personnes à risque

- > Si vous assurez un de ces services essentiels, merci de nous **tenir au courant de tout changement dans votre offre**.
- > Si vous manquez de main d'œuvre ou d'autres ressources, **contactez la CDC Haut-Richelieu-Rouville** afin qu'elle puisse évaluer la situation et trouver une solution avec vous.

450 357-9232

[direction@cdchrr.com](mailto:direction@cdchrr.com)

## NOUS VOUS PRIONS DE DEMEURER PRUDENT DANS TOUTES VOS INITIATIVES...



Si vous avez des employés qui peuvent être mis à contribution, entre autres des intervenants pour du suivi téléphonique ou de l'écoute, nous vous invitons à nous en faire part.



Les citoyens souhaitant offrir leur aide, peuvent téléphoner au numéro suivant :

450 357-2370

23 bénévoles, dont les antécédents ont été vérifiés, sont disponibles.



Par la suite, nous serons en mesure de les diriger vers les organismes qui en feront la demande.

## Actualités de la semaine

### Problématiques particulières pour l'épicerie

Nous travaillons actuellement à trouver des solutions pour soutenir les personnes vivant différentes problématiques en lien avec le paiement et la livraison de leur épicerie. Si vous observez des difficultés autour de cette réalité ou si vous avez déjà réfléchi à une piste de solution, contactez-nous pour que l'on puisse unir nos forces.

### Mesures de financement supplémentaire liées à la crise pour les services essentiels

- > Vous pouvez faire une demande auprès de Centraide du Grand Montréal
- > Vous pouvez faire une demande auprès de votre député(e) provincial(e). L'enveloppe du SAB a été bonifiée
- > Vous pouvez consulter le Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME)
- > Détails à venir du gouvernement fédéral sur le financement annoncé

### Ligne Info-Assistance Haut-Richelieu 450 357-2372

La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, en collaboration avec les autres villes de la MRC du Haut-Richelieu, a mis en place une ligne téléphonique afin de répondre aux questions des citoyens et/ou de les référer aux organismes pouvant les soutenir dans leurs besoins pendant la crise. Consultez le [communiqué expliquant la ligne téléphonique](#) et l'outil « [Où appeler](#) » qui sera envoyé aux citoyens par la poste.

Le CISSS Montérégie-Centre tient à rappeler le **maintien de ses services pour les personnes vulnérables durant la crise du COVID-19**. Conformément aux directives gouvernementales les interventions téléphoniques sont privilégiées. Voici les modes d'accès :

- > L'**accueil psychosocial** : 450 358-2572 poste 4510
- > En dehors des heures régulières, contactez le **811 - option 2 psychosocial**

Les équipes du CISSS Montérégie-Centre sont présentes pour les personnes vulnérables. **Si vous percevez des besoins**, n'hésitez pas à communiquer avec elles. Elles tenteront de répondre aux besoins. Pour de l'**information spécifique aux organismes communautaires en lien avec la COVID-19** [cliquez ici](#). Les organismes communautaires ayant des **questions en lien avec la crise** peuvent utiliser le courriel suivant : [organismescommunautaires.covid.ciissm16@ciissm.gouv.qc.ca](mailto:organismescommunautaires.covid.ciissm16@ciissm.gouv.qc.ca)

Nous vous invitons à publier des capsules vidéos sur la page Facebook « [Freinons le virus en s'entraidant](#) », une initiative citoyenne. **Avant de proposer votre aide ou mettre de l'avant une initiative** nous vous invitons à consulter les « [Consignes initiatives citoyennes COVID-19](#) ». Merci de diffuser ce document dans votre réseau.

Ne portez pas toute la responsabilité sur vos épaules. Prenez aussi soin de vous !

Vos services doivent respecter les directives gouvernementales. Pour plus de détails [cliquez ici](#).

